

Fait à Montataire, le 21 novembre 2022

DÉCISION DU MAIRE

**Projection d'un film de Noël à destination des enfants scolarisés en maternelle au cinéma Palace avec la société KMBO
« NOEL AVEC LES FRERES KOALAS »**

Le Maire de Montataire,

Vu les articles L2122-22 et L.2122-23 Code Général des Collectivités Territoriales concernant les attributions du Maire exercées par délégation du conseil municipal et le régime juridique de ces décisions,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire pour être chargé, de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que dans le cadre des festivités de fin d'année, la municipalité organise la projection d'un film aux élèves scolarisés en maternelle

DÉCIDE

Article 1 : De passer un contrat d'engagement avec la société KMBO, concernant la projection du film de Noël pour les enfants scolarisés en maternelles les mardi 29 novembre, jeudi 01, vendredi 02, lundi 05, mardi 06, jeudi 08 et vendredi 09 décembre 2022 au Cinéma Palace.

Article 2 : Le montant de la prestation est de 1 650 € charges comprises. Cette prestation sera réglée sur le compte DSP2.15.213.64.6188.

Article 3 : l'ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Senlis
- Monsieur le Trésorier principal de la Trésorerie de Creil

Article 4 : sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision :

- Madame la Directrice générale des services,
- Monsieur le directeur général adjoint chargé du lien social, du sport et de l'éducation,


Le Maire,
Conseiller départemental
Jean-Pierre Bosino